

Finances locales 2018



Focus sur :

SAINT-JEAN-DE-LA RUELLE (45)

Caractéristiques de la ville :

16 711 habitants
Métropole d'Orléans
31 % de logements sociaux
2 quartiers prioritaires « politique de la ville »

Budget 2018 :

Fonctionnement : 22 500 000 euros
Investissement : 12 350 000 euros

2 budgets annexes :

Annexe des locations immobilières : 100 000 euros en fonctionnement et 900 000 euros en investissement (ce budget porte notamment un projet de maison de santé pluridisciplinaire)

Camping municipal : 30 000 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissement



Christophe CHAILLOU

Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)
Vice-président d'Orléans Métropole
Conseiller Départemental du Loiret

Situation financière générale de la commune



La situation financière de la ville de Saint Jean de la Ruelle est saine mais néanmoins sous tension depuis 2012 (baisse des dotations de l'Etat, entre 2012 et 2017 : baisse de plus d'1 600 000 euros de la DGF).

La Municipalité a engagé, d'une part, le désendettement de la collectivité, et d'autre part, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale qui représente 60% du budget de fonctionnement.

Politique fiscale :

La ville de Saint Jean de la Ruelle a fait le choix de la **stabilité des taux** depuis 2004.

Les tarifs sont augmentés d'environ **1% par an**.

Nombre de tarifs de services sont calculés au quotient familial.

Plan pluriannuel d'investissement :

La capacité d'équipement de 2018 à 2020 est évaluée à environ **10 millions d'euros**.

6 millions d'euros consacrés à une réhabilitation lourde de la salle de spectacles de la ville, équipement phare de la commune.

Politique d'économie :

Plusieurs axes ont été privilégiés pour limiter les dépenses :

- Maîtrise forte de la masse salariale ;
- Achats groupés et mutualisation ;
- Développement de la **coopération intercommunale** (gestion d'un cimetière avec 2 autres communes de la Métropole, gestion d'une cuisine centrale en régie avec 4 autres communes) ;

- Gestion de la dette et renégociations.

Plan pluriannuel d'investissement :

- ⇒ La capacité d'équipement de 2018 à 2020 est évaluée à environ 10 millions d'euros.
- ⇒ 6 millions d'euros consacrés à une réhabilitation lourde de la salle de spectacles de la ville, équipement phare de la commune.

Fonctionnement des services :

La quasi-totalité des services est gérée en **régie municipale** (crèches, centre aquatique, 2 centres sociaux, conservatoire municipal, assistantes maternelles, une médiathèque et 23 bibliothèques de quartiers, une agence postale communale...).

L'administration municipale est en cours de mutation s'expliquant notamment, par les **transferts de compétences** à la Métropole débutés au 1er janvier 2018 (espace public, eau, PLUI, économie...).



Politique de gestion des ressources humaines :

Pour répondre aux attentes de la population, nous nous efforçons de maintenir un service public de qualité et ce, dans un contexte de maîtrise forte des dépenses publiques. La collectivité porte une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux dans un contexte de diminution progressive des effectifs. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est plus que nécessaire.

Enjeux financiers : la vision du maire



L'avis de Christophe Chaillou sur :

La stabilisation annoncée des dotations

« La stabilisation des dotations est plutôt en soi, une *bonne nouvelle*, après un certain nombre d'années de diminutions. Cependant, des inquiétudes existent quant à *l'autonomie des collectivités locales* à s'administrer librement et au plus près des usagers. »



La péréquation horizontale

« Il faut une *réforme du FPIC*. Les collectivités dont la population a un revenu moyen faible dans les ensembles intercommunaux plus « riches » sont contributives au FPIC : cela semble injuste. Saint Jean de la Ruelle verse 170 000 euros par an au titre du FPIC alors que le revenu moyen des habitants de Saint Jean de la Ruelle est le plus faible de la Métropole. »

La réforme de la taxe d'habitation :

« Nous émettons des *réserves sur la réforme* : d'une part, cette réforme renforce le déséquilibre entre les contributeurs de la taxe et ceux qui ne contribuent pas. D'autre part, l'autonomie financière des collectivités locales est affaiblie. Enfin, nous craignons que les compensations de l'Etat ne soient pas pérennes dans le temps. »

Les propositions de Christophe Chaillou pour les finances locales :

Proposition 1 : Augmenter la part des contributions de l'Etat aux collectivités qui jouent le jeu de la solidarité : (DSU, logement social, quartiers prioritaires...). La contractualisation ne peut reposer que sur des critères financiers.

Proposition 2 : Réformer le FPIC en évitant de faire contribuer l'ensemble des collectivités qui par ailleurs bénéficient de la DSU.

Proposition 3 : Réformer le FCTVA afin de soutenir : L'objectif doit être la compensation intégrale de la TVA payée par les communes.



Les points de vigilance selon Christophe Chaillou :

Sur la perspective de la suppression de la TH et son remplacement : il conviendra de veiller à la compensation intégrale de la suppression de la TH et au dynamisme avéré des taxes éventuellement transférées.

Sur la contractualisation financière : pas d'opposition de principe à la contractualisation avec l'Etat à condition que le contrat soit équilibré ; que les obligations reposent sur les deux parties. Par ailleurs, les clauses du contrat ne doivent pas être exclusivement financières. Elles doivent prendre en compte les attentes de la population d'un territoire et ses spécificités.